

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Décision DB 2024-040

Modification du tableau des effectifs

Date de convocation : 12/06/2024	Liste des délibérations affichées le : 14 juin 2024	
Membres en exercice : 10	Présents : 10 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 0	Votants : 10

Présents : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques GALY, Jacques MAMET, Christian SOULA, Alfred VISMARA, Mohamed EL HABCHI et Bernard VAQUIÉ.

Procurations : Néant

Excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Jacques GALY

Il est proposé la création des postes suivants suite au recrutement sur mutation du chargé de mission « eau et assainissement » et à la stagiairisation d'agents contractuels ayant démontré une valeur professionnelle remarquable au cours d'une période au moins égale à 3 années :

- au **01/07/2024**

2 adjoints techniques titulaires (catégorie C)	2 TC (35h) 1 Budget général - 1 Budget annexe OM
1 technicien principal 1 ^{ère} classe titulaire (catégorie B)	1 TC (35h) Budget général

- au **01/08/2024** :

1 adjoint animation titulaire (catégorie C)	1 TC (35h) Budget général
---	---------------------------

- au **26/08/2024** :

1 adjoint technique titulaire (catégorie C)	2 TC (35h) Budget annexe OM
---	-----------------------------

Le Bureau,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de communes des Pyrénées audoises,

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 juillet 2020 n°DC 2020-047 portant délégations au Bureau,

Après en avoir délibéré,

Membres présents	10	Suffrages exprimés	10
Retraits avant vote	0	Pour	10
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **ARTICLE 1** : Approuve la modification du tableau des effectifs telle que sus-présentée ;
- **ARTICLE 2** : Autorise le Président à signer tous les documents liés à l'application de cette décision.

Pour extrait conforme
Francis SAYA, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 18.06.2024
- ❖ et de sa publication le 18.06.2024